

L'an **DEUX MILLE DOUZE, le trois septembre à 20h30**, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pierre de Chartreuse dûment convoqué par Yves GUERPILLON, Maire, s'est réuni en séance ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29/08/2012

**PRESENTS :** J. ANCEY, S. BAFFERT, S. BRUN, J-C. CARTANNAZ, F. DESCURE, F. DIEDERICHS, Y. GUERPILLON, B. KOCH, J-C. RECEVEUR, M. ROBVEILLE, J-P ROUSSET et M. VIRARD

**ABSENTS :** B.COTTAVE et C. SESTIER

Secrétaire de séance : Frédéric DIEDERICHS

## **1/ APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 16 ET 30 JUILLET**

Le compte rendu du conseil municipal du 16 juillet est approuvé à la majorité (deux abstentions : Frédéric Diederichs et François Descure).

Le compte rendu du conseil municipal du 30 juillet est approuvé à l'unanimité.

## **2/ COMPTES RENDUS COMMISSIONS URBANISME DES 26 JUILLET ET 23 AOÛT 2012**

### **Commission du 26 juillet 2012**

Étaient présents Y. Guerpillon, S. Baffert, J-C. Cartannaz, Y. Mercier, J-C. Receveur et M. Virard

Étaient absents : Frédéric Diederichs et Stéphane Brun

<b>Date Dépôt</b>	<b>Nom du pétitionnaire</b>	<b>Nature et N°</b>	<b>Lieu Cadastre et N°</b>	<b>Zone POS</b>	<b>Risque</b>	<b>Nature du projet ou des pièces jointes</b>	<b>Observations Prescriptions AVIS</b>
30/06	TOURNIAIRE Alain	PC	Le Village			Pièces complémentaires	<u>AVIS FAVORABLE</u>
26.06	ZIELESKIEWICZ Ian	PC N°3	Le Battour	NB	Bgl,v	Dépôts pPièces complémentaires Projet maison	Voir pour le déplacement de la canalisation EO si construction du garage
04.07	THIBAUDIER Jean-Marc	DP	Gérentière			Ravalement de façade	
05.07	Association La Cartusienne	DP N°16	Montbruno			Isolation salle de repassage par des parois CF	AVIS FAVORABLE
07/07	CHEVALIER Guilaine	CUB N°17	AI N°74 Le Grand Logis	ND		Création d'un appartement dans une dépendance annexe à l'habitation	AVIS FAVORABLE Voir contrôle Cabinet NICOT
10.07	GERENTE- LAPIERRE épouse MOLLARD	CUa	Majeur AM N°409	NC	RG,v	Demande de CU d'information	REFUS ZONE INCONSTRUCTIBLE ET FORT RISQUE DE GLISSEMENT
12/07	DAVOINE Jean-Pierre	DP N° 17	Le Battour AB N° 264			Isolation extérieur + pose de bardage	AVIS FAVORABLE sous réserve : le soubassement sera isolation et crépi minéral
16/07	Me Prunier	CUB N°21	Gerbetière AK 533-534	NB		Construction d'une maison individuelle à usage d'habitation	AVIS DEFAVORABLE ACCES INEXISTANT

16/07	OGIER Jean-Claude	DP N°18	Chemin du Grand Logis AK N° 170	NB	Bg1,v	Surélévation de la toiture au dessus de l'abri de jardin pour création d'une pièce et mise en place d'un balcon	AVIS FAVORABLE
21/07	CAUTIS Marcel	DP N° 15	Les Grandes Rayes			Pièces complémentaires construction garage attenant à maison	AVIS FAVORABLE La façade du garage sera en bardage bois avec soubassement de 40 cm en minéral
24/07	HENEALT Christian	CUB	La Perelle AN 88-89- 90-91-92	NC		Transformation de la grange en Gîte avec logement privatif partie basse et logement locatif partie haute	Voir contrôle SPANC Défense incendie ? Préciser que l'eau ne sera pas amenée par la commune  Si Accueil du public Non habitable l'hiver
25/07	ROUX Bernard	PC N° 5	Brevardière AN 611-497- 496-470	NC	Bg1,v	Transformation d'un hangar agricole en Gîte	Avis Favorable

### **Commission du 23 août 2012**

Étaient présents : Y. Guerpillon, S. Baffert, Y. Mercier et M. Virard

Étaient absents : Frédéric Diederichs, Stéphane Brun, J-C. Cartannaz et J-C. Receveur

<b>Date Dépôt</b>	<b>Nom du pétitionnaire</b>	<b>Nature et N°</b>	<b>Lieu Cadastré et N°</b>	<b>Zone POS</b>	<b>Risque</b>	<b>Nature du projet ou des pièces jointes</b>	<b>Observations Prescriptions AVIS</b>
10/08	DIEDERICHS Nicolas	DP n°20	Brevardière AN 28 et 29	NAc	Bv,g1	Réfection toiture, isolation par l'extérieur, pose de deux fenêtres de toit (type jacobine) et prolongement du bardage.	Faire des photos de l'existant, pour mettre en conformité avec la réalité.
18/08	BAUDY Sylvain	DP n°21	Gontière AL 236	NAc	Bg2,v	Réfection toiture Sud/Ouest. Suppression d'une cheminée Création 2 vélux Ravalement façades	Mettre en conformité avec les plans donnés. Quelle couleur pour les façades ? Les pierres vont-elles ressortir ?
22/08	TSCHUMI Catherine	PC n°15-1	La Coche AD 200,201	NAc	Bg1,v RT	Dépôt pièces complémentaires pour PC modif, création d'un abri bois.	Avis favorable

### **3/ ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SIVOM**

Suite à la démission du Conseil Municipal de C. Argoud, Jean-Claude Cartannaz est élu à l'unanimité comme délégué suppléant au SIVOM de Chamechaude.

#### **4/ DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN D'ASSOCIATIONS**

Sont élus à l'unanimité :

- Yves Guerpillon comme représentant au sein de la commission « Petite Enfance » de la Communauté de Communes Chartreuse Guiers,
- Benoit Koch comme représentant titulaire et Stéphane Brun comme représentant suppléant à l'Office de Tourisme
- Jean-Claude Receveur comme représentant titulaire et François Descure comme représentant suppléant à la Station de Trail.

#### **5/ ADHÉSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE ST MARCELLIN ET VINAY À L'EPFL**

Le maire rappelle au Conseil Municipal le rôle de L'EPFL. Le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention : F Diederichs) approuve l'adhésion des communautés de communes de St Marcellin et de Vinay à l'EPFL.

#### **6/ LANCEMENT CONSULTATION POUR PEINTURE FAÇADE MAIRIE**

La peinture des façades de la nouvelle Mairie était une tranche optionnelle dans le marché de travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer une consultation à publication restreinte (coût inférieur à 15 000 euros).

#### **7/ IMPLANTATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Le conseil municipal a approuvé la modification du POS en suivant les conclusions du Commissaire Enquêteur, bien que la commission des Sites ait émis un avis défavorable. A ce jour, la mairie n'a toujours pas reçu d'écrit de la commission !

Le Conseil Municipal recherche une solution provisoire pour 2012/2013, mais il faut absolument trouver une solution durable fin 2013 au plus tard.

Le Maire propose, sous réserve que la Préfecture ne s'oppose pas au projet, de construire le Centre Technique Municipal sur la plateforme haute du projet de la Diat (emplacement initial du projet de village artisanal) ; si cette solution s'avère refusée par la Préfecture, une deuxième solution est proposée à l'emplacement de la Grange Villard, en associant une salle hors sac au projet. En effet la commune est propriétaire d'environ 2000 m<sup>2</sup> à cet endroit.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions, et autorise le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre si finalement le projet s'oriente sur la solution 2 : emplacement Grange Villard.

#### **8/ CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE DE RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une salle de restauration scolaire à St Hugues.

Il présente la proposition de maîtrise d'œuvre faite par Sandra Bonifaci, architecte, qui a été retenue suite à l'appel d'offre. L'estimation globale des travaux s'élève à 350 000€ HT, le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre à 52 500.00 € HT (hors bureau de contrôle et coordinateur SPS), soit 15% des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (une voix contre : J-P Rousset) d'autoriser le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec Sandra Bonifaci.

## **9/ CONSULTATION POUR MAITRISE D'ŒUVRE STADE DE B.M.X.**

Un dossier de demande de subventions est actuellement en cours à hauteur de 80 % du montant du projet. A ce jour 60 000 € ont été dépensés pour l'espace trial.

Le Maire est allé visiter un site en Suisse et a constaté que le BMX était plus adapté aux touristes que le trial, car il peut être pratiqué par les débutants, les enfants alors que le trial est réservé à une clientèle plus particulière.

Après débat et discussion entre les élus, le Maire propose de consulter un bureau d'études pour faire une étude plus détaillée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de lancer cette consultation.

## **10/ BAIL À CONSTRUCTION POUR LA RÉHABILITATION DU CHALET DE BELLEFONT**

Mr le Maire rappelle le projet de construction du chalet d'alpages de Bellefont, dans le cadre des améliorations pastorales, ainsi que la délibération du 30 Mai 2011 par laquelle la commune a décidé d'en être le maître d'ouvrage.

Il explique la nécessité de conclure un bail à construction avec l'Office National des Forêts, propriétaire du terrain.

Le maire présente au conseil municipal le projet de bail à construction établi par l'ONF. Ce bail, d'une durée de 20 années à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 sera consenti moyennant une redevance annuelle de 100 €, révisable à la fin de chaque période triennale. Les frais de dossier, d'un montant de 90 e HT seront supportés par la commune.

Après avoir étudié le projet présenté, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le bail à construction pour la réhabilitation du chalet d'alpage de Bellefont.

## **11/ PROCÉDURE DE « DÉCLARATION DE PROJET » POUR MODIFICATION DU POS POUR MUR STADE DE BIATHLON AU COL DE PORTE**

Dans le cadre de la réalisation du stade de biathlon au Col de Porte, le SIVOM de Chamechaude doit construire un mur derrière les cibles afin de récupérer les plombs.

Pour ce faire, il est nécessaire que la commune dépose un dossier de « déclaration de projet » pour les parcelles situées sur le territoire de Saint Pierre de Chartreuse afin de modifier le classement au POS, qui en l'état actuel ne permet pas d'obtenir l'autorisation de procéder à la construction nécessaire.

D'autre part, il est fait remarquer qu'il serait judicieux de procéder à un échange de parcelle avec Monsieur Bernoud afin d'agrandir les pistes de ski de fond.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, donne son accord à l'unanimité pour la mise en place d'une procédure de « déclaration de projet » afin que le zonage du POS dans ce secteur permette les constructions liées aux équipements de loisirs de plein air et à la pratique du ski.

## **12/ DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

### **a/ Décision modificative n° 3 – budget principal**

Afin d'inscrire les crédits supplémentaires nécessaires en section de fonctionnement et d'investissement, le maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses	Recettes
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
<b>Fonctionnement</b>		
D 60612 : Energie-électricité	5 000.00 €	
D.60622 : Carburants	4 600.00 €	
D 61524 : Entretien de bois et forêts	1 900.00 €	
D 61551 : Entretien matériel roulant	5 000.00 €	
D 6236 : Catalogues et imprimés	500.00 €	
<b>Total D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>17 000.00 €</b>	
R 7477 : Budget communautaire fonds structurels		17 000.00 €
<b>Total R74 : Dotations et participations</b>		<b>17 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 000.00 €</b>	<b>17 000.00 €</b>
<b>Investissement</b>		
D 2051-079 Station Trail	4 000.00 €	
<b>Total D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 000.00 €</b>	
D 21533 -038 : Bâtiments communaux	8 200.00 €	
D 2168-099 : Monuments/Mémoriaux	1 900.00 €	
<b>Total D21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>10 100.00 €</b>	
R 1327-079 : Station Trail		29 800.00 €
<b>Total R13 : Subventions d'investissement</b>		<b>29 800.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 100.00 €</b>	<b>29 800.00 €</b>

Après en avoir pris connaissance, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent la décision modificative n° 3 du budget principal 2012 telle que présentée.

#### **b/ Décision modificative n° 2 budget eau et assainissement**

Le maire présente aux membres du conseil municipal la proposition de décision modificative n° 2 sur le budget eau et assainissement, afin d'y intégrer les subventions nouvellement notifiées ainsi que les travaux d'assainissement entre La Diat et Bernière :

Désignation	Dépenses	Recettes
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 21532-A19 : Amélioration réseau asst.	43 600.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>43 600.00 €</b>	
R 13111-A21 : Asst. Les Essarts – La Coche		50 160.00€
R 1313-E15 : Schéma directeur eau potable		8 030.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>58 190.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>43 600.00 €</b>	<b>58 190.00 €</b>

Après en avoir pris connaissance, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent la décision modificative n° 2 du budget eau et assainissement 2012 telle que présentée.

#### **c/ Travaux d'extension du réseau d'assainissement de La Diat à Bernière.**

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de Philippe REYMOND, qui souhaite installer son exploitation agricole dans le bas du hameau de Bernière. Afin de favoriser cette installation, il propose de réaliser l'extension du réseau d'assainissement depuis le croisement entre la route départementale et le chemin de Bernière, jusqu'au bâtiment d'exploitation agricole de MR REYMOND. Ceci permettrait à Mr REYMOND de raccorder son exploitation dans un premier temps, et de poursuivre le réseau afin de raccorder les habitants des hameaux de Patassière et Bernière dans un deuxième temps.

Le maire présente aux membres du conseil municipal les devis établis par trois entreprises pour réaliser ces travaux :

Entreprise DELEPIERRE TP :	36 380.00 € HT
Entreprise GIROUD GARAMPON	37 008.00 € HT
Entreprise JAY Frères :	41 837.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir les devis de l'Entreprise Delepierre TP pour 36 380.00 € HT et autorise le maire à passer commande pour les travaux.

### **13/ TARIFS FACTURATION AU PUBLIC DES FRAIS D'AMBULANCE POUR LA SAISON D'HIVER 2012/13**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les tarifs de facturation au public des frais de transport en ambulance proposés par le SIVU St Pierre de Chartreuse / Le Planolet dans le cadre des frais de secours sur pistes :

CHU VOIRON	320 €
CHU GRENOBLE	420 €
Cabinet médical St Pierre de Chartreuse	105 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, accepte à l'unanimité les tarifs tels que proposés par le Maire.

### **14/ CRÉATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En conséquence, le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint administratif, titulaire, grade d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> octobre,

Filière : administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif

Grade : Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe

Effectif inchangé : 2

Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe

- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

### **15a/ DÉLÉGATIONS AU MAIRE**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés qui peuvent être passés sans publicité préalable en raison de leur montant (actuellement – de 90 000 € HT €), ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget : adopté avec 8 voix POUR, 2 CONTRE ( J-P Rousset et F Diederichs) et 2 abstentions (JC Receveur, F. Descure).

- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux : accord unanimité

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts : 11 voix POUR, 1 CONTRE (F. Diederichs)

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions : 11 voix POUR, 1 CONTRE (F. Diederichs)

### **15b/ MATERIEL ET MAINTENANCE INFORMATIQUE MAIRIE**

Mr le Maire rappelle le besoin de remplacer le matériel informatique des services administratifs de la mairie, en raison notamment de l'évolution de la gamme des logiciels MAGNUS. Il présente au conseil municipal les devis de l'entreprise JPF Informatique, à savoir

- Devis 1 : Mise en place d'un poste serveur ainsi que des points d'accès réseau : 8 356.00 € HT
- Devis 2 : Remplacement de 5 postes bureautique : 4 929.00 € HT
- Devis 3 : Contrat de maintenance pour les parcs informatiques de la mairie et de l'école : 990.00 € HT

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorisent le maire à passer commande du matériel informatique à l'entreprise JPF Informatique pour les montants de 8 356.00 € HT et 4 929.00 € HT.
- Autorisent le maire à signer le contrat de maintenance avec l'entreprise JPF Informatique pour les parcs informatiques de la mairie et de l'école.

### **16/ PROJET SIVU AMÉNAGEMENT PLANOLET**

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur les aménagements prévus dans le secteur du Planolet. Actuellement le projet n'est pas financé en totalité. Des discussions sont en cours avec divers organismes concernant les versements des subventions. L'acquisition des terrains concernés par la commune de Saint Pierre d'Entremont est actuellement en négociation.

Yves Guerpillon doit essayer de négocier avec la communauté de communes Chartreuse Guiers pour obtenir une subvention de fonctionnement.

La commande à MBTM du remontage du télésiège acheté aux Rousses a été suspendue dans l'attente de l'évolution de la situation financière du SIVU.

Les visites obligatoires des appareils sont lancées. Le changement complet de 2 pylônes est nécessaire.

La direction du SIVU est assurée par Jean-Michel MELLET sous la forme d'un mi-temps annualisé : ¼ pour l'été, le reste en hiver.

D'autre part une Délégation de Service Public a été lancée pour les Egaux. La remise des offres était fixée le 21 août, une seule réponse est arrivée.

### **17/ TRAVAUX COLAS POUR AMÉNAGEMENT VOIRIE PLAN DE VILLE**

Le Maire propose de remettre en double sens de circulation la voie qui passe devant la boulangerie. Pour ce faire des travaux d'élargissement de la voie sur la partie herbeuse sont nécessaires pour que le stationnement des véhicules se fasse en épi.

Des ralentisseurs sont également prévus, une « zone 30 » sera instaurée. Il faudra enlever la caisse de l'Office de Tourisme qui est implantée à titre provisoire, et consulter la DDT pour avis.

Le devis de l'entreprise est présenté.

Le Conseil Municipal approuve ce devis avec 8 voix pour, une abstention (F. Descure) et 3 voix contre (J-P Rousset, M Robveille et J-C Receveur).

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 40.**